



**Dossier à remettre complet avant le
A l'adresse suivante :**

**Village d+ -the Practice Camp
1171 route des Roches
19370 CHAMBERET**

Récapitulatif des pièces à joindre impérativement dans le dossier :

- Le formulaire d'inscription
- La fiche sanitaire
- Cession des Droits à l'image
- Certificat médical daté de moins de 3 mois autorisant la pratique du basketball
- Une photo d'identité
- Une photocopie d'attestation d'affiliation à l'assurance maladie
- Attestation de responsabilité civile
- Un test antigénique négatif de moins de 48h à rendre le jour du départ
- Photocopie Licence Basket-ball
- Deux chèques pour le règlement du séjour :
 - Le premier de 300 euros pour l'acompte qui sera encaissé à la remise du dossier
 - Le second de 299 euros qui sera encaissé au plus tard le 3 Juillet 2021
 - Si option Assurance annulation, complément de 24 € pour le séjour.

Village d + Route des Roches, 19370 Chamberet
05 55 98 30 09 - www.villages-dplus.com
contact@villages-dplus.com

Village d+ Géré par l'agence 2tk, SAS
Siège social : Rue du Praz 73450 Valloire
SIRET 813 741 220 00038
APE 5510Z - TVA Intra. FR 34 813 741 220

Présentation du camp



Pour la première année, Sport Cœur Aventure et The Practice s'associent afin de proposer un camp de basket pendant les vacances estivales.

Durant 7 jours, les stagiaires bénéficieront d'entraînements quotidiens (matin, après-midi et soir) afin de retrouver le plaisir de pratiquer leur passion. Cette semaine sera dédiée au travail de fondamentaux individuels et pré-collectif.



Infos Pratique du camp

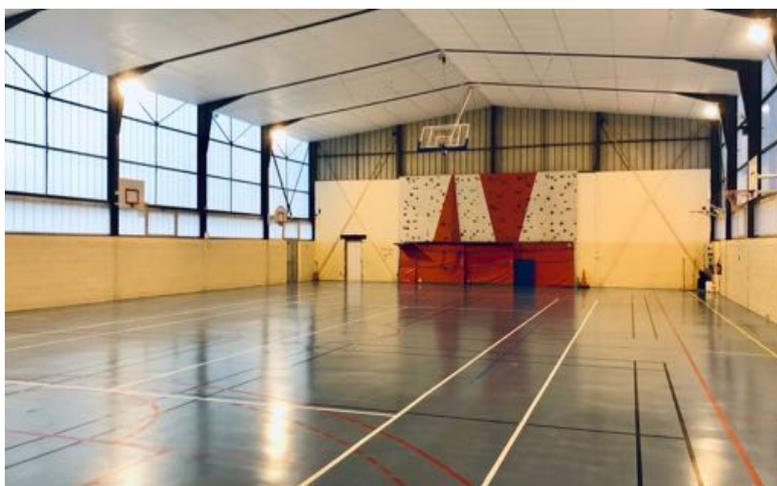
- Ouvert aux licenciés nés entre 2004 et 2010
- Date du camp : du 10 au 17 juillet 2021
- Point de rendez-vous le jour du départ :
- Contact : thepracticebasket@gmail.com

Les infrastructures

- Gymnase
- Terrains extérieurs
- Hébergement : Village D+ Les Roches de Scoeux-Chamberet-Corrèze
1171 route des roches 19370 CHAMBERET

Journée type :

7h00 : Levé
7h30 : Petit déjeuner
9h00-12h00 : Entraînement
12h30-13h30 : Déjeuner
14h00-16h00 : Entraînement
16h10 : Goûter
16h30-18h00 : Entraînement/Challenge
19h30: Dîner
20h30-22h00: Match



Village d + Route des Roches, 19370 Chamberet
05 55 98 30 09 - www.villages-dplus.com
contact@villages-dplus.com

Village d+ Géré par l'agence 2tk, SAS
Siège social : Rue du Praz 73450 Valloire
SIRET 813 741 220 00038
APE 5510Z - TVA Intra. FR 34 813 741 220

Les Infrastructures

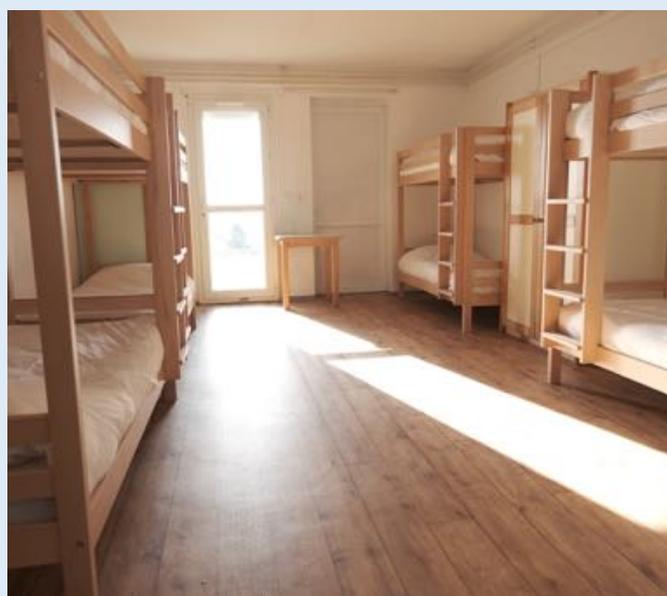


Les installations sportives

- Un gymnase doté de 8 paniers latéraux et deux centraux
- 4 terrains extérieurs

Hébergement

- Des chambres de 8 personnes
- Salle de bain dans les chambres avec toilettes
- Réfectoire à l'intérieur de l'établissement



Établissement et activités

- Aire de repos
- Piscine couverte dans l'enceinte de l'établissement
- Activités extra basket

Village d+ Route des Roches, 19370 Chamberet
05 55 98 30 09 - www.villages-dplus.com
contact@villages-dplus.com

Village d+ Géré par l'agence 2tk, SAS
Siège social : Rue du Praz 73450 Valloire
SIRET 813 741 220 00038
APE 5510Z - TVA Intra. FR 34 813 741 220



Pour le basket :

- 5 maillots ou T-shirts
- 3 shorts
- 8 paires de chaussettes
- 2 paires de basket : 1 intérieur, 1 extérieur
- 1 sac à dos

Reste :

- 1 survêtement
- 1 pyjama
- 1 paire de chaussures de repos (espadrilles, claquettes, tongs, nu pieds)
- 1 paire de chaussures pour la piscine
- 1 maillot de bain (slip ou caleçon de bain pour les garçons)
- 1 serviette de bain
- 2 serviettes de toilette et gants
- Nécessaire de toilette
- 1 coupe-vent
- 1 chapeau/casquette
- Une paire de lunette de soleil
- Crème solaire
- Masques chirurgicaux
- 5 T-shirts
- 7 paires de chaussettes.
- 2 pulls
- 15 euros d'argent de poche
- Un grand sac poubelle pour le linge sale
- Une tenue pour la boom

Formulaire d'inscription



Renseignements : thepracticebasket@gmail.com

Identité du/de la joueur(euse)

NOM :

PRENOM :

Sexe : M F

Né le :/...../.....

Taille :

Club : N° Licence :

Nombre d'année(s) de pratique :

Niveau de pratique : (entourez) : Département Région France

Taille textile : (entourez la bonne taille) : XS S M L XL XXL

Coordonnées du représentant légal

NOM :

PRENOM :

Adresse:.....
.....

Code postal et ville :

Téléphone :/...../...../...../.....

E-mail :

Numéro de sécurité social (prenant en charge l'enfant) :

Village d+ Route des Roches, 19370 Chamberet
05 55 98 30 09 - www.villages-dplus.com
contact@villages-dplus.com

Village d+ Géré par l'agence 2tk, SAS
Siège social : Rue du Praz 73450 Valloire
SIRET 813 741 220 00038
APE 5510Z - TVA Intra. FR 34 813 741 220

Formulaire d'inscription suite 1



Renseignements : thepracticebasket@gmail.com

Personne à contacter en cas d'urgence

NOM/PRENOM :

Statut :

Téléphone :/...../...../...../.....

E-Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence 2

NOM/PRENOM :

Statut :

Téléphone :/...../...../...../.....

E-Mail :

Assurance Annulation

4% du montant du séjour : Oui Non

Annulation pour motif médical (cas contact/Cas positif également) , Bagages, Frais de rapatriement, Assistance,...

Accès à l'ensemble des cga sur demande et consultables sur notre site internet.

Village d + Route des Roches, 19370 Chamberet
05 55 98 30 09 - www.villages-dplus.com
contact@villages-dplus.com

Village d+ Géré par l'agence 2tk, SAS
Siège social : Rue du Praz 73450 Valloire
SIRET 813 741 220 00038
APE 5510Z - TVA Intra. FR 34 813 741 220

Agence de voyage - Garantie financière : Groupama - RCP: ALLIANZ IARD - Licence : N ° LI.IM073190004.

Formulaire d'inscription suite 2



Renseignements : thepracticebasket@gmail.com

Autorisation parentale

Je soussigné(e) Mr, Mme :

Père/Mère/Tuteur de :

demande l'inscription de mon enfant et :

- Certifie que mon enfant est assuré en responsabilité civile.
- Autorise toute intervention chirurgicale, anesthésie comprise, rendue nécessaire par l'urgence.
- Accepte de rembourser les frais médicaux ou hospitaliers engagés par l'association à mon enfant.
- Prend note que mon enfant peut être renvoyé du camp si sa conduite perturbe le bon déroulement de celui-ci et que ce renvoi ne donne droit à aucun remboursement.
- De même, l'interruption du séjour motivée entre autre par une blessure ne donne droit à aucun remboursement.

Fait à :

Le : / /

Signature :

Village d + Route des Roches, 19370 Chamberet
05 55 98 30 09 - www.villages-dplus.com
contact@villages-dplus.com

Village d+ Géré par l'agence 2tk, SAS
Siège social : Rue du Praz 73450 Valloire
SIRET 813 741 220 00038
APE 5510Z - TVA Intra. FR 34 813 741 220

Agence de voyage - Garantie financière : Groupama - RCP: ALLIANZ IARD - Licence : N° LI.IM073190004.



NOM DU PARTICIPANT : PRENOM :

Né(e) le .../ ... /..... Age : ... ans Poids : kg

Sexe* : Féminin – Masculin

Adresse des parents :

.....

Tél domicile : Tél portable : Père : Mère :

Tél bureau : Père : Mère : Tél autre :

Coordonnées pendant le séjour (si différentes de celles indiquées ci-dessus) :

.....

Tél (préciser) :

Nom et coordonnées du médecin traitant (facultatif) :

.....

1. VACCINATIONS

Voir le carnet de santé Ou fournir une photocopie

DIPHTERIE*
TETANOS*
POLIOMYELITE*
Ou DT POLIO*
Ou TETRACOQ
BCG*
HEPATITE B*
Autre vaccinations pratiquées (1)				
.....
.....

Si l'enfant n'a pas été vacciné, pour quelles raisons ?

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires.

IMPORTANT : Ne remettez jamais à votre enfant l'original du carnet de santé...



2. MALADIES ET ALLERGIES

L'enfant a-t-il déjà eu ?

RUBEOLAS* :	OUI NON	VARICELLE* :	OUI NON
ANGINES* :	OUI NON	RHUMATISMES* :	OUI NON
SCARLATINE* :	OUI NON		
OTITES* :	OUI NON	COQUELUCHE* :	OUI NON
ROUGEOLE* :	OUI NON		
ASTHME* :	OUI NON	OREILLONS* :	OUI NON
CONVULSIONS* :	OUI NON		

Autres :

L'enfant a-t-il des allergies ?

Médicamenteuse* : OUI NON ALIMENTAIRES* : OUI NON

AUTRE* : OUI NON

Préciser la nature de l'allergie et la conduite à tenir :

.....

* Rayer les mentions inutiles

3. INTERVENTIONS CHIRURGICALES ET HOSPITALISATION

APPENDICITE* : OUI NON AUTRES OPERATIONS* :

.....

REEDUCATION :

HOSPITALISATION (dates et motifs) :

.....



4. ETAT DE SANTE DE L'ENFANT

L'enfant suit-il un régime alimentaire ? OUI NON Si oui lequel ?
.....

L'enfant mouille-t-il son lit ? Régulièrement* : OUI NON Occasionnellement* : OUI
NON

Dans l'affirmative, ajoutez au trousseau : 1 alèse et 2 pyjamas supplémentaires.

S'il s'agit d'une fille, est-elle réglée ? * : OUI NON Régulièrement* : OUI NON

L'enfant suit-il un traitement ?* : OUI NON Si oui lequel ?
.....
.....

Devra-t-il suivre un traitement pendant le séjour ? : OUI NON

(Dans ce cas, remettez les médicaments et l'ordonnance la plus récente au Directeur ou à l'Assistance Sanitaire au moment du départ. Les médicaments devront être dans leur emballage d'origine, avec la notice et marqués au nom de l'enfant. Ne placez jamais les médicaments dans la valise). ATTENTION : AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE ADMINISTRE SANS ORDONNANCE.

L'enfant viendra-t-il au centre avec :

- Une prothèse dentaire* : OUI NON Quand doit-t-il la porter ?
.....

- Des lunettes* : OUI NON Quand doit-t-il les porter ?
.....

- AUTRES :

5. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DES PARENTS

Fiche Sanitaire Suite 3



6. SIGNATURE

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et n'avoir omis aucune information importante. J'autorise les responsables du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaire par l'état de l'enfant.

Fait à Le..... Signature :

Village d+ Route des Roches, 19370 Chamberet
05 55 98 30 09 - www.villages-dplus.com
contact@villages-dplus.com

Village d+ Géré par l'agence 2tk, SAS
Siège social : Rue du Praz 73450 Valloire
SIRET 813 741 220 00038
APE 5510Z - TVA Intra. FR 34 813 741 220

Agence de voyage - Garantie financière : Groupama - RCP: ALLIANZ IARD - Licence : N ° LI.IM073190004.

Cession de droit d'images



Je soussigné(e)

responsable légal de

né(e) le à

et demeurant

.....
.....

cède le droit à l'image de l'enfant dont je suis le représentant légal et autorise irrévocablement le village d+ et l'association The Practice à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vues réalisées lors du camp à Chamberet, organisé par Village d+ et The Practice du 10 au 17 juillet 2021 à Chamberet.

Je sais que ces prises de vues pourront être utilisées par ces associations dans leur intégralité ou par extrait telles quelles ou modifiées à compter du 10/07/2021, date du début de l'évènement, et ce sur le territoire français.

J'accorde à Village d+ et The Practice l'exclusivité des droits de reproduction et droits de représentation sur les prises de vues, objets du présent contrat, sur tout support, et notamment internet, presse, ... Pour toute utilisation et à quelque titre que ce soit, dans le cadre de toutes opérations que Village d+ et The Practice décideront de réaliser (notamment à des fins commerciales et publicitaires), sous toutes formes.

Cette cession se fait sans contrepartie financière.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Village d+ Route des Roches, 19370 Chamberet
05 55 98 30 09 - www.villages-dplus.com
contact@villages-dplus.com

Village d+ Géré par l'agence 2tk, SAS
Siège social : Rue du Praz 73450 Valloire
SIRET 813 741 220 00038
APE 5510Z - TVA Intra. FR 34 813 741 220

Agence de voyage - Garantie financière : Groupama - RCP: ALLIANZ IARD - Licence : N° LI.IM073190004.

Conditions Générales



Article 1 - Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommée CGV, s'appliquent à régir les relations entre le village d+ et l'acheteur dans le cadre de la vente d'un stage de Basket.

Article 2 - Description du domaine de travail

Le domaine de prestations du village d+ s'étend sur :

- Les entraînements techniques individuels et collectifs.
- La restauration, la surveillance, les soins médicaux des stagiaires.
- L'encadrement des stagiaires sur les activités extérieures.
- L'encadrement des stagiaires sur les activités sur site.

Article 3 - Modalités de début de contrat

L'exécution du contrat est assujettie à la fourniture, obligatoire, des pièces suivantes :

- La fiche d'inscription.
- La fiche sanitaire.
- Photocopie de l'attestation d'affiliation à l'assurance maladie.
- Attestation de responsabilité civile.
- Le règlement

Les pièces devront être fournies par voie postale.

Article 4 - Tarifs

Les tarifs pratiqués par le Village d+ sont les suivants :

Règlement de 599 euros par espèces, chèque ou CB. Acomptes à remettre à l'inscription

- Le premier de 300 euros pour l'acompte qui sera encaissé à la remise du dossier
- Le second de 299 euros qui sera encaissé au plus tard le 3 Juillet 2021
- Un paiement de 24,00 à l'inscription en supplément pour l'assurance annulation si vous la prenez.

Article 5 - Modalités de paiement du contrat

Village d+ accepte les modes de paiement suivants :

- Espèces - Chèques - CB- chèques ANCV

Article 6 - Objet de rupture ou résiliation du contrat

Le manquement aux présentes CGV par le client ou le stagiaire, sans accord préalable et signé, sont un objet de rupture de contrat. Une demande de résiliation de contrat doit faire l'objet d'un courrier mail ou message signé, mentionnant les motifs valables de fin anticipée du contrat :

- Raison médicale (joindre certificat)

Article 7 - Modalités médicales

L'état de santé du stagiaire ne doit présenter aucune contre-indication à la pratique de l'activité envisagée. Un certificat médical ou la licence en cours est obligatoire pour la participation au camp. Le client autorise le directeur du Village d+ à prendre toutes les décisions médicales urgentes concernant la santé du stagiaire. Le directeur préviendra les parents du stagiaire de son état de santé.

Article 8 - Frais annexes

Les frais annexes constitués par les prestations décrites ci-après feront l'objet d'une facturation séparée (sans émission de devis préalable) :

- Frais médicaux : ces frais seront dus à Village d+ lors de la clôture du camp. Après paiement de ces frais, le dossier médical et la (les) feuille(s) de soin(s) seront restitués aux familles.

Article 9 - Droit d'image

Village d+ se réserve le droit d'utiliser les photos ou vidéos des participants prises lors de son séjour pour illustrer ses propres supports de communication (site internet, catalogue, page Facebook...), ceux de ses partenaires ou des articles de presse. Les représentants légaux du participant acceptent que des reportages TV, radios ou presse écrite aient lieu au cours des séjours, et que les participants soient interviewés. La diffusion de ces reportages pourra se faire par tout moyen et sur tout support. Cela, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal, formulé par écrit avant le début du séjour.

Village d+ Route des Roches, 19370 Chamberet
05 55 98 30 09 - www.villages-dplus.com
contact@villages-dplus.com

Village d+ Géré par l'agence 2tk, SAS
Siège social : Rue du Praz 73450 Valloire
SIRET 813 741 220 00038
APE 5510Z - TVA Intra. FR 34 813 741 220

Conditions Générales

Suite

Article 10 - Règlement intérieur

- Recommandations au participant

Le participant doit accepter d'avoir une attitude conforme aux règles élémentaires de bonne conduite qui doivent prévaloir dans tout rapport humain mais aussi de respecter les recommandations de Village d+ et de ses partenaires, fournisseurs ou sous-traitants (respect des règles de bonne conduite, des horaires, participation aux activités programmées, politesse envers les autres, etc.). Par ailleurs le participant doit veiller à n'emmener avec lui aucun objet de valeur, superficiel à l'activité. Village d+ ne pourrait être tenu pour responsable de toute perte, dégradation ou vol des objets personnels du participant.

- Discipline

Le participant est invité à adopter une bonne conduite envers le personnel d'encadrement et les autres participants au cours de toutes les activités proposées sur le séjour auquel il participe. Le participant devra adopter une tenue vestimentaire correcte. L'usage de drogue, d'alcool, de tabac, le vol sous toutes ses formes, l'utilisation de tout véhicule à moteur en qualité de conducteur ou de passager pour les deux roues, la pratique de l'auto-stop, sont formellement interdits. Dans le cas où le comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, ou dans le cas où, il ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, Village d+ se réserve le droit d'en informer ses parents et d'interrompre son séjour.

- Décharge de responsabilité

Le séjour terminé, notre mission s'achève dès que les participants sont repris en charge par leurs parents.

Article 11 – Annulation de séjour

11.1 Du fait du client sans motifs valables:

- annulation plus de 60 jours avant le début du séjour : il n'est conservé que les éventuels droits d'inscription
- pour toute annulation entre 90 jours et 15 jours avant le début du séjour : le premier acompte est conservé
- pour toute annulation 15 jours avant le début du séjour : la totalité du prix du séjour reste due.
- aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour

11.2 Du fait du Village d+ :

En cas d'événement rendant le séjour du client impossible, le client aura la possibilité d'annuler son séjour sans que soient appliquées les conditions d'annulation. Les sommes versées au titre des séjours seront remboursées intégralement. Le village d+ se réserve le droit d'annuler un séjour individuel à thème et/ou sportif, si le nombre minimum de participants indiqué dans ses brochures n'est pas atteint au plus tard 30 jours avant son début. Une autre proposition sera alors faite au client. Si cette dernière n'était pas acceptée, toute somme versée par le client lui serait remboursée.

Le village d+ vous propose de prendre une assurance annulation qui couvre notamment l'annulation suite au cas contact ou cas positif.

Article 12 – Responsabilités

En cas d'accidents et d'incidents entraînant un préjudice corporel, matériel ou moral ou en cas de difficultés locales nous conduisant, dans l'intérêt des participants, à modifier l'exécution des programmes, l'Auberge d+ Valloire Galibier ne pourrait être tenue pour responsable des cas de force majeure, des cas fortuits, du fait de l'acheteur ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat. Néanmoins, dans ces dernières hypothèses, l'Auberge d+ Valloire Galibier s'efforcera de rechercher et de proposer les solutions propres à surmonter les difficultés apparues.

Article 13 – Vols et dégradations

Le Village d+ ne saurait être tenue responsable des vols de bijoux ou valeurs (espèces, chèques, cartes de crédits, ...).

Article 14 – Litige compétences des tribunaux

Nos conventions et contrats sont soumis aux droits français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de ventes, les parties s'efforceront de résoudre leurs différends à l'amiable.

En cas de litige persistant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties soumettront exclusivement leur différend au tribunal de commerce de Chambéry, même en cas de référé, appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

Village d+ Route des Roches, 19370 Chamberet
05 55 98 30 09 - www.villages-dplus.com
contact@villages-dplus.com

Village d+ Géré par l'agence 2tk, SAS
Siège social : Rue du Praz 73450 Valloire
SIRET 813 741 220 00038
APE 5510Z - TVA Intra. FR 34 813 741 220